



Bon de réservation de la salle des fêtes.

Renseignez obligatoirement toutes les cases. Merci.

Nom :

Prénom :

Date de naissance + lieu de naissance :

Adresse :

Ville + code postal

Téléphone :

Mail :

Signature :

Date de la prise de réservation :

Date de la réservation souhaitée :

Nombre de jours : 1 jour

2 jours

Utiliserez-vous les appareils de cuisson : oui

non

Ceci est un bon de réservation, il sert uniquement à bloquer la salle pour une date précise, en aucun cas il ne fait office de contrat.

Démarche à suivre :

Après avoir renseigné et signé ce bon de réservation, il vous sera demandé de passer en mairie **1 mois** avant la date de la location prévue. Vous devrez fournir :

- ✓ 1 chèque de caution d'un montant de 400€ à l'ordre du Trésor Public
- ✓ Remplir et signer le « contrat de location »
- ✓ Fournir une attestation de votre assureur (*vous devrez le contacter afin d'assurer la salle : il s'agit d'un simple avenant à votre contrat valable pour la date demandée, votre assureur ne vous demandera pas de supplément*).

Concernant les tarifs de location : ils sont révisables chaque année par délibération du Conseil Municipal. Lors de la réservation les tarifs en cours vous seront donnés. Si entre-temps les tarifs évoluent vous serez contacté par la mairie pour vous en informer, et ainsi vérifier avec vous que vous souhaitez conserver (ou pas) votre réservation.

PS : la personne qui gère les contrats de location de la salle est disponible seulement le matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et samedi de 9H00 à 12H00.

AVIS AUX USAGERS

Informations obligatoires

Les informations portées sur la présente fiche doivent **impérativement** correspondre à l'identité de la personne qui s'acquittera du règlement de la location.

Validation de la demande

- Toutes les rubriques doivent être dûment complétées afin de permettre la validation de la demande.
- La facturation sera établie par le **Trésor Public** à l'issue de la période de location.
- **Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité devra être fournie.**

Conformité des données

Il est expressément rappelé que, dans l'hypothèse où les informations communiquées lors de la réservation ne seraient pas conformes à celles figurant sur le contrat de location, la trésorerie ne sera pas en mesure d'éditer la facture correspondante.

NB : Toute demande incomplète ou comportant des informations divergentes sera considérée comme non recevable.

Toutes les informations concernant les tarifs ainsi que le règlement intérieur d'utilisation de la salle sont disponible sur le site internet eecke.fr qui est mis à jour régulièrement..